MHR *Connexions*

Bulletin d'information de la Commission des droits de la personne du Manitoba

Volume 15 Numéro 3 Mars 2015

Égalité des chances et absence de discrimination

Arrivée d'une nouvelle commissaire et nomination de la vice-présidente

La vice-présidente Loretta Ross croit à l'éducation et à la sensibilisation.

Le Conseil des commissaires aux droits de la personne du Manitoba accueille une nouvelle commissaire et annonce la nomination de la nouvelle vice-présidente. Ces deux personnes possèdent de solides connaissances et une vaste expérience en matière des droits de la personne.

La nouvelle vice-présidente, Loretta Ross, remplace Elliot Leven. Mme Ross est membre de la Première Nation Hollow Water du Manitoba et a obtenu son diplôme en droit de l'Université Queen's. Elle a été avocate en exercice pendant plus de 20 ans et conseillère juridique auprès de nombreux gouvernements et organismes des Premières Nations.

Quand elle était très jeune, son grand-père, qui a été chef de sa communauté pendant 44 ans, lui a dit qu'éduquer les gens sur son identité autochtone serait une tâche permanente.

« Au début, je n'avais vraiment pas compris ce qu'il voulait dire, confie Mme Ross, mais après de nombreuses années, j'ai fini par prendre conscience du manque manifeste de sensibilisation et de compréhension en ce qui concerne les Autochtones. De ce fait, je devais constamment sensibiliser les personnes non autochtones, et bien souvent remettre en question les opinions qu'elles exprimaient. » L'exercice du droit semblait être la voie naturelle pour Mme Ross, tout comme la promotion des droits des Autochtones. « Je crois fermement que la sensibilisation et l'éducation sont les éléments clés de la lutte contre la discrimination étant donné que le processus de confrontation ne sert souvent qu'à polariser davantage les points de vue », soutient-elle.

Je me réjouis à l'idée de travailler à titre de commissaire et j'ai l'espoir que les connaissances et l'expérience que je peux offrir pourront aider à traiter la question de la discrimination, tant systémique qu'individuelle. »

Mme Ross est mère de quatre enfants, et aime jouer au curling et regarder ses enfants exceller dans leurs activités parascolaires de hockey, danse autochtone, soccer et volley-ball.

Diane Dwarka est la nouvelle arrivée au sein du Conseil des

Suite à la page 2

THE MANITOBA HUMAN RIGHTS COMMISSION

LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU MANITOBA

http://www.manitobahumanrights.ca/index.fr.html

Les droits en question

Au nom de l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne (ACCCDP), extraits de la lettre ouverte aux personnes participant à la Table ronde nationale du 27 février en vue de discuter de la question des femmes et des jeunes filles autochtones disparues et assassinées, qui a été écrite par son président, David Langtry. La Commission des droits de la personne du Manitoba est membre de l'Association.

Mesdames, Messieurs,

Je vous écris puisque vous œuvrez à prévenir la violence contre les femmes et jeunes filles autochtones, et à y mettre fin.

Cette question nationale a dominé les discussions de l'ACCCDP et continue de préoccuper nos membres. En effet, l'ACCCDP a adopté à l'unanimité une motion sur la question en février 2013.

Comme vous le savez, le Canada possède un cadre juridique solide en matière de droits de la personne et a signé divers accords et instruments internationaux qui protègent la population canadienne contre la discrimination. Pourtant, en dépit de ces mesures, il y a eu jusqu'ici très peu d'action visant à aborder et à prévenir les causes de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles autochtones, y compris la pauvreté et la discrimination systémique.

Le problème nécessite des solutions concrètes et durables qui exigent un degré sans précédent d'efforts et d'engagement, de sorte que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les communautés et organisations autochtones se concertent. Cette table ronde constitue un pas vers la réalisation de cet objectif.

Nous tenons à féliciter les organisations autochtones nationales ainsi que les communautés, les familles et les individus qu'elles représentent, pour leurs efforts soutenus à sensibiliser la population et les décideurs à la cause des femmes et des jeunes filles autochtones disparues et assassinées. Nous saluons les efforts des gouvernements provinciaux et territoriaux qui ont déclaré leur appui à cette cause et nous remercions le gouvernement fédéral d'avoir conçu son Plan d'action pour contrer la violence familiale et les crimes violents à l'endroit des femmes et des filles autochtones. Vous jouez tous et toutes un rôle important pour régler cette question cruciale.

Si nous pouvons soutenir vos efforts collectifs de protéger les droits de la personne des femmes et des jeunes filles autochtones, veuillez nous contacter, soit de façon individuelle, ou collectivement en tant que membres de l'ACCCDP.

Nous vous souhaitons la meilleure des chances dans vos délibérations et nous avons hâte d'entendre le développement et les étapes qui seront prises pour régler cette question urgente.

Suite de la page 2

commissaires et ses réalisations et son dévouement envers les causes des droits de la personne sont bien trop nombreux pour les mentionner tous dans ce bref portrait.commissaires et ses réalisations et son dévouement envers les causes des droits de la personne sont bien trop nombreux pour les mentionner tous dans ce bref portrait.

Mme Dwarka a travaillé à la bibliothèque du ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle et a dispensé des services de référence à tous les professeurs du Manitoba se spécialisant en éducation multiculturelle, y compris la lutte contre le racisme et les droits de la personne.

La nouvelle commissaire Diane Dwarka affirme qu'il reste de nombreux cas ici au Manitoba où les gens sont privés de leurs droits.

Elle est la présidente de l'Association manitobaine pour la promotion de l'éducation multiculturelle et du Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle ainsi que l'ancienne présidente de l'Association d'éducation juridique communautaire.

Mme Dwarka est convaincue de l'importance des droits de la personne et affirme que, bien que tous les êtres humains naissent libres et égaux, il y a de nombreux pays et de nombreux cas ici au Manitoba où les gens sont privés de leurs droits.

C'est important que ceux d'entre nous qui peuvent prendre la parole, parlent au nom des personnes qui en sont incapables », a-t-elle déclaré.

Mme Dwarka se rappelle un incident qui s'est produit dans un magasin lorsqu'elle venait juste d'arriver à Winnipeg. « Le prix affiché sur une montre était si petit que j'ai dû ouvrir mon sac à main pour prendre mes lunettes. Aussitôt, une vendeuse a accouru et m'a accusée d'avoir mis un article du comptoir dans mon sac à main. Très indignée, je lui ai montré mes lunettes que je venais juste de sortir de mon sac. Elle a insisté et m'a demandé d'ouvrir mon sac à main. J'ai demandé que le gérant du magasin soit présent. Il n'y avait évidemment rien dans mon sac à main, mais j'étais très gênée d'être traitée de la sorte et qu'on conclue que j'étais une voleuse juste parce que j'avais la peau foncée. Depuis ce jour, il y a près de 30 ans, je n'ai plus jamais remis les pieds dans ce magasin. »

Mme Dwarka, qui a tourné la page depuis bien longtemps, est lauréate de nombreux prix et distinctions dont celui de Femme de distinction de la YM-YWCA, celui de la Réussite en matière de droits de la personne de la B'Nai Brith du Centre-Ouest du Canada et celui du Prix du premier ministre pour service bénévole. Elle aime cuisiner des petits plats et lire durant son temps libre, et elle estime que les personnes les plus influentes dans sa vie sont les membres de sa famille, dont son mari, Adrian, ses enfants, Robin, Dane, Damon (décédé), et son petit-fils, Xavier.

La vice-présidente Loretta Ross croit à l'éducation et à la sensibilisation.

Visitez notre kiosque d'information sur les droits de la personne lors de la Journée du droit
Date : le dimanche 19 avril 2015
Heure : 12 h à 15 h 30
Lieu :
Palais de justice de Winnipeg – 408, avenue York
Entrée et boissons gratuites!

Une vie à défendre les droits des autres

En 1983, une nouvelle directrice générale est entrée en fonction à la Commission des droits de la personne du Manitoba. Durlene Germscheid travaillait au sein de la Commission depuis 1977.

Durlene Germscheid 1938-2015

Après quelques années comme leader de l'organisme, son style audacieux et son franc parler se sont reflétés dans le rapport annuel de 1985 révélant ses préoccupations au sujet des droits de la personne et du manque de ressources à la Commission. « Bien que la Commission ait été dotée de trois postes supplémentaires en 1985... ce n'est pas suffisant pour assurer la qualité des services et la protection des droits de la personne que méritent tous les Manitobains », a-t-elle écrit. « La Commission estime que la situation actuelle est totalement inacceptable. »

Mme Germscheid demeurera directrice générale de la Commission jusqu'à sa retraite en 1996. Pendant cette période, la Loi sur les droits de la personne a été remplacée par le Code des droits de la personne, et certaines des affaires les plus célèbres de la Commission ont eu lieu, ce qui a changé la vie de beaucoup de Manitobains et de Canadiens. Chris Vogel a commencé sa longue bataille pour les prestations de conjoint de même sexe; deux femmes, Tracey Govereau et Dianna Janzen se sont élevées, et après de nombreuses années de batailles judiciaires ont remporté une victoire pour les femmes partout au Canada lorsque la Cour suprême du Canada a établi que le harcèlement sexuel était de la discrimination; et finalement, l'arrêt tout aussi célèbre Brooks c. Canada Safeway Ltd., menant à une des décisions les plus importantes de la Cour suprême du Canada sur la discrimination de l'employeur contre des employés.

Mme Germscheid a déménagé à Winnipeg avec sa famille en 1953, où, mis à part une brève période à Churchill, elle a résidé pendant le restant de sa vie.

Mère de cinq enfants, elle a consacré sa carrière toute sa vie durant à l'aide aux pauvres et à la défense des droits de ceux qui sont incapables de se défendre seuls.

Parmi ses nombreuses réalisations avant de joindre la Commission, elle a été bénévole au sein du mouvement des droits à l'aide sociale en 1969 et membre fondatrice, puis directrice du Winnipeg Council of Self-Help de 1970 à 1974.

Tout au long de sa carrière et de sa vie, elle a également contribué à de nombreux organismes locaux et nationaux, à titre de présidente du Neighborhood Services Centre, présidente du Conseil national du bien-être social et membre du conseil d'administration, entre autres, du Social planning Council of Winnipeg, du Manitoba Rent Stabilization Board, de la Osborne House et de la Manitoba Genealogical Association.

Durlene Gerscheid est décédée le 20 mars 2015. Le personnel et les commissaires expriment leurs condoléances à sa famille et ses amis et se rappelleront toujours sa contribution aux droits de la personne au Manitoba.